

# Compte rendu assemblée générale

# **ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON**

Samedi 24 Octobre 2015 à 8 h 30 à VIRIAT (salle des familles)

# - ORDRE DU JOUR -

#### 8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

#### 9 H 00

- Accueil par M. Jean Francois JANNET, Président du District
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jean François JANNET.
- Annonce du quorum et des personnes désignées comme scrutateurs.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Viriat le 18 Mai 2015.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Manziat le 12 Juin 2015.
- Rapports d'activité des commissions de la saison 2014/2015 non validés lors de l'AG du 12/06/15: discussion et approbation.
- Examen des vœux.
- Présentation Horizon Bleu.

#### **MI-TEMPS 15 MINUTES**

- Présentation des comptes financiers par Georges LUCET, Trésorier.
- Rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2014/2015.
- Affectation du résultat : discussion et vote.
- Questions diverses (elles doivent être déposées par écrit pour le 19 Octobre 2015).
- Proclamation des résultats des votes (si ceux si ont été demandés par vote à bulletin secret).
- Information du Président.
- Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Rhône Alpes de Football ou son représentant.
- Verre de l'amitié

#### **IMPORTANT!**

# Les clubs qui quitteront l'assemblée générale avant 12 heures seront amendés de 32 €uros.

Les clubs ont obligation de représentation à l'Assemblée Générale par le Président ou un Membre titulaire d'une licence de plus de 6 mois porteur d'un mandat écrit (réf. Article 12 des Statuts). Le pouvoir est à retourner au District le plus rapidement possible dûment complété si le Président du club ne peut pas assister à cette A.G.

#### Personnalités présentes :

- M. BARBET Bernard, Président Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. BESSON Bernard, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. THINLOT Daniel, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. LONGERE Pierre, membre du Comité de Direction Ligue Rhône Alpes de Football.
- M. MIGNOT Aimé, membre du Comité de Direction de la Ligue Rhône Alpes de Football.

# Membres du Comité Directeur présents :

BENOIT Pierre, BERGER Christine, BLANC Jean Luc, BOSSET Régis, CELDRAN Christophe, CHENE Patrick, DEPIT Grégory, ECOCHARD Jean François, FEYEUX Michel, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, LACQUES Maurice, LUCET Georges, MAIRE Jacques, MALIN Joël, MUZY Coralie, PELLET François, TEIL Jean Claude.

# Membres des Commissions présents :

BARDET Bernard, CHATEL Régis, DUROUX Jacky, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, PRADA René, REYDELLET Jacques.

# Personnel administratif présent :

TEPPE Esther (secrétariat).

#### Membres du Comité de Direction excusés :

COLLARD Sophie, LOMBARBO Daniel, PITARD Patrick, POULARD Christine.

80 80 80 RD

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 106 clubs convoqués :

- 93 clubs présents.
- 13 clubs absents: Anglefort, Belley CS, Belley FC, Chazey Bons, Dombes US, Marsonnas Jayat B., Oyonnax ASP, Peyrieu, Priay, Sermoyer, St Marcel, St Maurice de Gourdans, Virieu le Grand.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour.

La Commission des Opérations de Surveillance Electorales a désigné les personnes suivantes comme scrutateurs :

- Alain BERNARD (Dombes Bresse)
- Martial CANTIN (Plaine Revermont Foot)
- Sandrine DORVAL (Bourg FO)
- Sylvie NAEGELLEN (La Vallière)
- Marc MEO (Béon)

#### **ALLOCUTIONS et MOTS D'ACCUEIL**

A 9 H 00, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

Monsieur le Président de la ligue Rhône Alpes,

Messieurs les représentants du comité de direction de la ligue Rhône Alpes,

Monsieur le responsable du service des sports au Conseil Général,

Madame la représentante du cabinet comptable KPMG,

Monsieur le président du club du CS Viriat,

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,

Messieurs les représentants de l'amicale des anciens Ain/jura

Monsieur les représentants de la Presse,

Chers amis,

Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2015/2016.

Je tiens à féliciter en préambule la nouvelle et les nouveaux présidents de club qui ont pris leur fonction en ce début de saison et je leur souhaite la bienvenue.

Je vous informe que, depuis la saison dernière, nous invitons les membres représentant le Conseil Départemental, la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale et le Comité Départemental Olympique et Sportif uniquement à l'assemblée générale de fin de saison, c'est-à-dire à celle de juin 2016.

Je présente les excuses de Monsieur PERRET, maire de la commune et Conseiller Départemental du Canton, qui participe ce jour au congrès des maires de France.

Je dois vous présenter également les excuses des membres du comité de direction :

Madame le docteur Christine POULARD, pour raisons professionnelles, Madame Sophie COLLARD et Monsieur Daniel LOMBARDO pour raisons familiales. Quant à Monsieur Patrick PITARD, il est notre responsable de délégation pour encadrer les jeunes qui évoluent cette fin de semaine à l'inter districts à Hauteville. Pour les mêmes raisons, j'excuse aussi mes techniciens salariés du district.

Depuis le début de cette année civile 2015 et également depuis ce début de saison, nous n'avons pas été épargné par la connaissance de la maladie affectant nos proches du milieu footballistique et je leur souhaite à tous un prompt rétablissement avec une pensée particulière pour Monsieur André DONDE, ancien président de l'amicale des anciens Ain/Jura.

Malheureusement, certains d'entre vous ont eu la douleur de perdre des amis plus ou moins jeunes qu'ils soient joueurs, éducateurs, dirigeants ou arbitres voire simples spectateurs amoureux du football. Que l'on ait une pensée pour eux.

J'ai également une pensée pour Monsieur Jean BANSILLON, membre du comité de direction de la ligue disparu trop vite.

Mais aujourd'hui, je dédie cette AG, à notre ami Sévérino SANNA, membre de notre comité directeur du district qui nous a quitté il y a quelques mois.

Sévérino incarnait parfaitement l'image du bénévole, mariant sa disponibilité avec sa connaissance du terrain, affichant un cœur en or et un visage toujours souriant.

Sévérino, présidait également l'amicale des anciens de l'amicale Ain/Jura et en leur nom je le remercie à titre posthume pour tout ce qui l'a donné à notre football départemental.

Aussi pour nos chers disparus, je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence en leur mémoire.

Je vous remercie.

Je vais maintenant vous communiquer l'ordre du jour, sachant que cette assemblée générale de début de saison, sera largement consacrée au bilan financier de la saison précédente mais différents sujets seront également abordés donc voici les éléments.

# **ASSEMBLEE ORDINAIRE**

« Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous préciser que mon intervention n'est pas un compte rendu moral puisque celuici est attaché à l'assemblée générale de fin de saison.

Cette assemblée générale de fin de saison, prévue le samedi 25 juin 2016 à Culoz marquera la fin de la mandature 2012/2016.

Par déontologie, le 25 juin je respecterai la phase électorale en laissant aux éventuels prétendants au poste de président du district un temps de parole équitable et mon discours tiendra compte de cette conjoncture.

Quant à moi, je prendrai ma décision pour m'engager dans un second mandat durant la trêve hivernale. Les clubs seront informés après que les membres de mon comité de direction aient pris connaissance de celle-ci.

D'ici là, je ne fermerai pas le dialogue. Le dialogue ce n'est pas un problème, il n'est pas non plus la solution miracle. Il est le point de passage qui transforme les idées en projets et les projets en actes. Le dialogue permet de faire des choix, de prendre des décisions, de les partager en les assumant pleinement.

Mais, j'ai aussi appris depuis juin 2012, que pour certains, toute différence est une richesse alors que pour d'autres, toute différence est une injustice.

Mais avant d'évoquer plus en détail notre district, je désire que la FIFA, stoppe très rapidement, l'hémorragie médiatique négative qu'elle véhicule car l'argent qu'elle possède n'est pas le nôtre. Si cela continue, nous aurons, vous aurez tous de plus en plus de mal à convaincre vos maires, vos instances territoriales, car si ces responsables ne connaissent pas le football, ils pourront croire que vous vivez très bien financièrement et que vous pouvez vous passer de subventions ou aides territoriales.

De plus, la réforme territoriale est lancée avec le rapprochement des communes, la refonte des bassins de vie et surtout pour ce qui nous concerne par le changement fondamental sur le principe « une région, une ligue, un département, un district » La ligue Rhône Alpes ne sera plus la même en décembre 2016, elle aura fusionnée avec la ligue d'Auvergne, la mise en place d'un nouveau championnat régional sera aussi finalisé.

Des groupes de travail se réunissent déjà pour élaborer cette nouvelle configuration, pour ma part, même si les élections des districts ont la possibilité de se tenir en septembre ou octobre

2016, comme cela a déjà été évoqué, je ferai mon possible pour que dans le district de l'Ain l'élection du nouveau comité de direction soit maintenue le 25 juin 2016.

Il me semble en effet plus logique, plus consensuel, plus professionnel de commencer une saison avec un comité de direction qui sera apte à prendre les principales décisions financières, sportives et éthiques dès sa nomination avant la reprise des compétitions.

Je resterai vigilant sur ce principe électoral et bien sûr je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Plus que jamais, avec une grande région, une ligue élargie, le district doit rester une instance de proximité, non pas au-dessus des clubs mais bien au contraire avec eux.

Ensemble, vous clubs, nous instance départementale, unissons-nous pour que les bénévoles soient toujours la pierre angulaire nous permettant d'apprécier les bienfaits du travail en équipe et de l'aventure humaine.

Vous effectuez dans vos clubs un travail formidable, nous devons encore plus le faire savoir, le développer et capitaliser nos expériences. C'est pour cela que par le biais de la mission « comprendre et fidéliser les licenciés » il est nécessaire d'aider les nouveaux présidents de clubs afin qu'ils s'approprient leurs missions premières et s'enrichissent du vécu des autres présidents plus anciens dans leur fonction.

Je reste également persuadé que le collège des présidents de clubs demeure indispensable pour être source de débats et d'idées venant de la base.

Plus que jamais, l'unité doit être de mise, mais bien sûr, également au niveau du district.

Et si nous devons débattre sur certains sujets, débattons. Je dis bien le débat, pas le buzz. Je déteste le buzz et je déteste aussi l'hystérie du message incendiaire ou du tweet. Nous sommes malheureusement aujourd'hui dans une époque qui, trop souvent, crie fort, ne dis pas grand-chose et surtout ne propose rien.

N'oublions pas que nous aurons une magnifique opportunité de développer notre sport, de parler avantageusement du football grâce à l'Euro. Préparons-nous à enregistrer davantage de licenciés notamment au niveau des jeunes. A nous de savoir partager nos initiatives, de prouver nos qualités d'accueil car rien ne se fera sans un savant dosage d'optimisme et de savoir-faire. Là encore, je vous accorde toute ma confiance car je sais que vous, présidents des clubs, vous êtes des dirigeants responsables et intuitifs pour motiver l'ensemble de vos bénévoles qu'ils soient dirigeants, éducateurs ou arbitres.

En juin 2016, avec l'Euro donnons-nous rendez-vous avec la passion, donnons-nous rendez-vous avec l'émotion.

Mais, durant cette saison, un autre sujet nous occupe ou à défaut nous bouscule dans nos habitudes, c'est la mise en place de la Feuille de Match Informatisée dite FMI.

Je tiens à remercier les personnes déjà formées et ayant réussi la mise en place de ces FMI dans leurs clubs. Progressivement, nous allons étendre les formations et je félicite Messieurs Joël MALIN et Maurice LACQUES pour leur investissement car ce déploiement sera long et tributaire d'un grand nombre d'heures de préparation.

On va aborder dans un moment la partie financière. Le bilan de cette saison, me permet déjà de vous annoncer que la seconde tablette FMI nécessaire au club sera offerte par le district et la troisième sera proposée à un demi-tarif.

Cette annonce vous est passée aujourd'hui, bien que la mise en place de la FMI se déroulera encore sur la saison prochaine mais je ne tenais pas à vous signifier cette gratuité lors de la prochaine AG du 25 juin 2016. Cette AG étant électorale, je ne souhaite pas venir à celle-ci avec des avantages financiers favorables aux clubs pour ne pas fausser les données.

Ce bilan financier 2014/2015 va vous montrer la bonne gestion du district. Mais il est, il sera nécessaire pour les saisons à venir de continuer à préparer correctement le moyen et le long terme notamment avec la baisse annoncée des subventions ainsi que la volonté de proposer des plans de carrière corrects à nos salariés et éventuellement en étoffer le nombre.

Je tiens aussi à vous rappeler que les clubs ont subi uniquement une seule hausse des tarifs durant cette mandature et qu'il n'ait pas envisagé d'augmenter les prélèvements des clubs car je connais vos difficultés pour équilibrer vos comptes. Là encore, le district ne doit pas être au-dessus des clubs mais avec eux.

On tirera ensemble, en fin de saison, les conclusions sur les cartons blancs qui devraient bénéficier financièrement aux clubs au détriment du district mais je préfère de loin cette hypothèse. A nous, à vous d'innover dans la prévention pour faire reculer les incivilités et les incidents sur et autour des terrains. Tous les acteurs proches du terrain sont unanimes à dire qu'un match sans carton est un match réussi et notre objectif de chaque week-end est bien de nous déplacer pour voir des matchs réussis.

Personnellement, même s'il y a des balbutiements inhérents à la mise en place du carton blanc, je reste persuadé que vous, présidents de clubs, vous avez fait le bon choix en votant ce vœu.

Pour clore mes propos, je vous invite à la fin de l'AG, au moment de la signature du registre, de repartir avec un livre qui vous est offert gratuitement par le district.

Toujours par déontologie, ce document vous est remis aujourd'hui alors qu'il aurait été plus aisé de vous le donner en juin 2016.

Ce livre retrace l'histoire du district, et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction et sa mise en page.

Pour éditer cet ouvrage, il a fallu de nombreuses heures, de nombreuses journées de travail. Celles et ceux qui se sont attelés à cette tâche mesureront encore davantage la signification du terme « bénévole »

Ecrire l'histoire du district permet de mettre en lumière tous nos valeureux prédécesseurs qui ont œuvré depuis des décennies dans le giron du football départemental montrant les valeurs fortes qui doivent demeurer les nôtres : abnégation, volonté collective, lien social, souci d'intégration des nouvelles générations, sagesse et don de soi.

En votre nom, je leur dis merci pour leur investissement passé à nous transmettre maintenant le témoin.

Que ce livre retraçant l'histoire du district ne nous empêche pas de vivre le présent et préparer le futur en oubliant jamais cette citation de Jean Jaurès :

« Pour aller à l'idéal, il faut d'abord comprendre le réel »

Merci pour votre attention ».

# Approbation des procès verbaux des assemblées générales

# Approbation du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 Mai 2015 à <u>Viriat</u>

Adopté à la majorité (1 abstention)

# Approbation du procès verbal de l'assemblée générale de fin de saison du 12 Juin 2015 à Manziat

Adopté à l'unanimité.

# Comptes rendus d'activités des commissions

# **COMMISSION D'APPEL**

Situation arrêtée au 8 juin 2015

La saison 2014/2015 a vu l'ouverture de 12 dossiers se répartissant de manière suivante :

- 5 concernaient des appels règlementaires.
- 5 concernaient des appels disciplinaires.
- 1 concernait un appel statut de l'arbitrage.
- 1 concernait un appel sur réserve technique d'arbitrage.

Les décisions se répartissent de la manière suivante :

- 5 dossiers avec confirmation des décisions de la commission ayant jugé en 1ere instance.
- 7 dossiers avec modification des décisions de la commission ayant jugé en 1ere instance.

2 dossiers en commission d'appel en ligue

- 1 dossier avec confirmation de la décision de la commission d'appel.
- 1 dossier avec modification de la décision de la commission d'appel.

Vote de l'assemblée : adopté à la majorité (1 abstention).



# **COMMISSION DE L'ARBITRAGE**

Base : extrait de la réunion plénière de la CDA en date du 28 mai 2015. Rédacteur : J.F. JANNET.

# **DESIGNATIONS JEUNES ARBITRES**:

➤ U19

Tous les matchs ont été couverts à 99%

Catégories U15 et U17

U15: 609 matchs - 426 couverts. U17: 316 matchs - 247 couverts.

Remerciements aux jeunes arbitres qui ont officié deux fois le weekend.

#### **DESIGNATION DES OBSERVATEURS JEUNES :**

- > 15 arbitres D1 sur 15 ont réalisé 2 observations
- 18 arbitres D2 sur 18 ont réalisé 2 observations
- 14 arbitres D3 sur 17 ont réalisé 2 observations
- 8 arbitres D4 sur 26 ont réalisé 1 observation

8 arbitres AAD sur 9 ont réalisé 2 observations

140 Observateurs désignés pour 130 rapports reçus. Remerciement à tous les arbitres pour leur investissement

#### **FICHES NAVETTES JEUNES**

FICHES NAVETTES DES JEUNES ARBITRES DU DISTRICT DE L'AIN U15 et U17 Non réalisé : La personne en charge de cette mission a quitté le département

#### **FICHES NAVETTES SENIORS**

#### **CATEGORIE SENIOR:**

1<sup>ère</sup> division : 345 fiches navettes rendues. 2<sup>ème</sup> division : 350 fiches navettes rendues

#### Points positifs:

Tous les arbitres ont honoré leurs désignations et surtout sont arrivés à l'heure.

Une progression des retours des fiches navettes.

Cette progression doit continuer pour que les rencontres se passent dans les meilleures conditions et que les problèmes soient remontés à la source.

#### <u>Points négatifs</u>:

Beaucoup de fiches navettes illisibles avec de nombreuses ratures et surtout sans nom d'arbitres.

Les fiches navettes ne sont pas remises à tous les arbitres avant chaque rencontre.

Nécessité de plus sensibiliser les présidents de club sur l'intérêt des fiches préventions.

# **ECHANGES D'ARBITRES AVEC LE JURA ET LE PAYS SAONOIS :**

Au Pays Saônois, il a été attribué 7 matchs (4 excellence +3 promotion d'excellence).

Au Jura, il a été aussi attribué 6 matchs (3 excellence +3 promotion d'excellence). Soit 13 matchs réservés aux échanges.

Le Pays Saônois nous a confié la direction de 7 matchs (4 de promotion de district et 3 de promotion d'excellence) et le Jura 6 matchs de leur division la plus élevée.

Désignation des arbitres D1 ou D2 de l'Ain volontaires. Certain collègues ne sont pas retenus pour les échanges à cause de leur éloignement géographique.

#### **SECRETARIAT**

641 courriers traités sur la saison 2014/2015.

# **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Participation à 2 auditions en 2014-2015.

#### SECTEUR FORMATION RECRUTEMENT FIDELISATION

#### Formation arbitre assistant semi officiel:

- 14 formations se sont déroulées lors de la saison.
- Avec un total de 198 dirigeants de club formés, le bilan est record. 68 dirigeants étaient présents pour un recyclage et 130 nouveaux arbitres assistants semi officiel.

# Formation théorique candidature ligue :

- 8 jeunes arbitres ont suivi 10 formations pour l'examen du 30 mai 2015
  - o 6 candidats présentés à l'examen du 30/05/2015.

- Concernant les séniors, 5 arbitres ont suivi 8 formations théoriques
  - 1 Arbitre assistant présenté à l'examen du 30/05/2015.

# Résultat des examens pratique ligue :

Jeunes: 1 sur 2:

PAUL Mathieu Jeune Arbitre Ligue 1 (JAL1)

Séniors : 0 sur 1

#### Formation initiale (4 sessions):

- Lors de la première session consacrée aux arbitres majeurs : 15 reçus pour 15 candidats
- ➤ Un stage consacré aux candidats arbitres mineurs, 15 reçus sur 16 candidats
- La troisième session s'est déroulée en janvier. 16 candidats dont 11 mineurs
- La dernière session s'est déroulée sur 3 samedis 12 candidats ont suivi la formation, dont 3 mineurs (2 candidates féminines mineures)

Résultats: 10 personnes sur 12 ont réussi leur examen d'arbitre

#### Formation observateur

13 observateurs ont répondu présent à l'invitation de la CDA afin de faire un point sur le début de saison mais aussi pour suivre l'évolution de notre arbitrage.

Les thèmes techniques abordés ont été les mêmes que pour la formation D1 D2 afin que les observateurs soient en adéquation avec les arbitres.

#### Formation D1 D2

Une formation sur la technique a été réalisée à base de vidéo et d'échanges. 27 arbitres ont répondu présents.

#### Formation D3 et AAD

18 arbitres ont répondu présents à une formation qui rentre dans la continuité de l'apprentissage de l'arbitrage et du football en général.

#### **DESIGNATIONS**

1<sup>ère</sup> partie de championnat couverte en grande partie jusqu'en 3<sup>ème</sup> division aucune absence d'arbitre non prévenue.

Dépannage en début de saison par des arbitres de LRAF.

#### **OBSERVATEURS/CLASSEMENT**

#### **Deux observations:**

D1 => 14 arbitres sur un groupe de 18 (1 blessé et 1 mutation : 1 observation)

D2 => 18 arbitres sur un groupe de 18

D3 => 16 arbitres sur un groupe de 19 (1blessé et 1 suspendu : 1 observation)

D3 Prom. => 4 Arbitres sur un groupe de 4

#### **Une observation:**

D4 => 26 arbitres sur groupe de 26 (15 arbitres : 2 observations).

Remerciements à tous les observateurs pour leur investissement tout au long de la saison

#### Médecin Fédéral:

Excellente collaboration. Contrôle des dossiers sous 8 jours. Remerciement à Mme POULARD pour la contribution.

Vote de l'assemblée : adopté à la majorité (4 abstentions).

90 80 80 80

# **COMMISSION PREVENTION**

La Commission s'est réunie 11 fois : 3 juillet 2014, 28 aout 2014, 25 septembre 2014, 30 octobre 2014, 27 novembre 2014, 22 janvier 2015, 26 février 2015, 26 mars 2015, 23 avril 2015, 28 mai 2015 et 25 juin 2015.

Actions mises en place durant la saison :

- -signatures et suivi du contenu du protocole
- -participation à la journée d'accueil des U9 du 20 septembre 2014 à AMBERIEU, NANTUA et MARBOZ
- -gestion et suivi des fiches prévention « éducateurs et arbitres » avec envoi à chaque club
- rappels faits aux éducateurs après 3 citations sur les fiches Prévention par les éducateurs adverses
- -organisation et participation au Forum N°2 « ensemble parlons le même football » du 31 janvier 2014 à MONTAGNAT, mise en place du Forum N° 3
- -détermination et suivi des matchs sensibles soit 109 matchs au total dont 78 matchs séniors de niveau 1, 25 matchs séniors de niveau 2, 4 matchs U 19 de niveau 1 et 2 matchs U 17 de niveau 1 arbitre et délégué, niveau 2 = arbitre, délégué et gendarmerie ou police)
- distribution d'une brochure « buvette mode d'emploi » rédigée par l'ANPAA à tous les clubs du département
- -mise en place d'une action avec la plateforme sport santé (reprise d'une activité physique)
- -rédaction de textes pour la parution de « Pleine lucarne »
- -envoi de nombreux courriers aux clubs concernant des incidents et des comportements antisportifs
- -participation au Forum organisé par Essor Bresse Saône le 24 janvier 2015 à FEILLENS
- -participation à la table ronde le 17 septembre 2014 sur les incivilités, la violence et le racisme
- -participation au challenge de la sportivité et du fair-play
- -19 convocations à des réunions de médiation et de conciliation avec des clubs connaissant des problèmes avec leurs éducateurs et ( ou ) les spectateurs

Vote de l'assemblée : adopté à la majorité (1 abstention).



# **COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**

Rédacteur : Jean François JANNET

Base : comptes rendus des réunions de la saison écoulée

Sujets traités au niveau des clubs : 17 Sujets traités au niveau des arbitres : 8

Nombre de clubs en infraction en début de saison : 30 clubs Nombre de clubs en infraction en fin de saison : 19 clubs

Nombre total de réunions : 8

Nombre de réunions pour la gestion courante : 5

Nombre de réunion pour l'étude des clubs en infraction : 3

**<u>Vote de l'assemblée</u>** : adopté à la majorité (9 abstentions).

# Voeux

# **LICENCES - QUALIFICATIONS**

Exposé des motifs : Mise en conformité avec les règlements de la LRAF.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité.

Date d'effet: immédiate (saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 26 – Licences et qualifications	Article 26 – Licences et qualifications
26.1.1) Les arbitres exigent la présentation	<b>26.1.1.</b> Les arbitres exigent la présentation
des licences avant chaque match et vérifient	des licences avant chaque match et vérifient
l'identité des joueurs.	l'identité des joueurs.
	A la présentation des licences, chaque
	capitaine pourra être assisté d'un
	représentant de son club, majeur et
	licencié.
Si un joueur ne présente pas sa licence,	Si un joueur ne présente pas sa licence,
l'arbitre doit exiger :	l'arbitre doit exiger :
- une pièce d'identité comportant une	- une pièce d'identité comportant une
photographie,	photographie,
- la présentation d'un certificat médical de	- la présentation d'un certificat médical de
non contre-indication à la pratique du	non contre-indication à la pratique du
football, établi au nom du joueur, et	football <b>ou du sport</b> , établi au nom du
comportant le nom du médecin, la date de	joueur, et comportant le nom du médecin, la
l'examen médical, sa signature manuscrite	date de l'examen médical et sa signature
et son tampon <u>ou</u> la demande de licence (DL)	manuscrite.
comportant le certificat médical d'aptitude	
renseigné.	
Seul l'éducateur titulaire d'une licence	
d'éducateur peut inscrire son nom, prénom et numéro de licence dans le cadre réservé à	
l'éducateur sur la feuille de match.	
i educateur sur la leuille de match.	
Si la pièce d'identité présentée est une pièce	
officielle, ses références sont inscrites sur la	
feuille de match.	
reame ac materi.	

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

# ARBITRES – ARBITRES ASSISTANTS – REFERENT EN ARBITRAGE

Exposé des motifs : Mise en conformité des règlements du District.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité

Date d'effet : Immédiate (Saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 49 - Arbitres - Arbitres assistants -	Article 49 - Arbitres - Arbitres assistants -
Référent en arbitrage	Référent en arbitrage
49.1) Les arbitres sont désignés par le	49.1) Les arbitres sont désignés par la
District.	Commission de l'Arbitrage du District.
	C .

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 abstention).

#### **CALENDRIER**

Exposé des motifs : Précision concernant les programmations des rencontres lors des 2

dernières journées de championnat.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité.

Date d'effet: Immédiate (saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 32 - Calendrier	Article 32 - Calendrier
L'engagement d'un club dans l'un des	L'engagement d'un club dans l'un des
championnats du District comporte pour lui	championnats du District comporte pour lui
le respect du calendrier fixé par la	le respect du calendrier fixé par la
Commission compétente. Les dérogations	Commission compétente. Les dérogations
seront très limitées. Dans toute la mesure du	seront très limitées. Dans toute la mesure du
possible, les 2 dernières journées se	possible, les 2 dernières journées se
joueront le même jour et à la même heure.	joueront le même jour et à la même heure
	selon les jours et horaires définis au
	calendrier de début de saison.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 contre – 6 abstentions).

# **FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)**

Exposé des motifs : Harmonisation des règlements LRAF / District Ain.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité

Date d'effet : Immédiate (saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
	37.6) Feuille de match informatisée (FMI)
	A compter de la saison 2015/2016, le District de l'AIN a
	décidé la mise en œuvre du déploiement de la feuille de
	match informatisée (F.M.I.) dans le cadre obligatoire
	suivant :
	- Excellence (vers le début Octobre)

- Promotion d'Excellence (vers le début Novembre)
- Excellence U19, U17 et U15 (début 2016 lors de la phase championnat)

Pour toutes les rencontres de ces compétitions, le recours à la F.M.I. est obligatoire.

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.

# Règles d'utilisation

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'utilisateur et les conditions générales d'utilisation validées par le club lors de la première connexion ou logiciel de la F.M.I.

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation.

La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

# Application des dispositions règlementaires

L'ensemble des statuts et règlements généraux de la LRAF ainsi que les dispositions réglementaires propres à chaque compétition sont applicables dans le cadre de la F.M.I. Tous les utilisateurs de celle-ci sont responsables des informations à renseigner comme ils peuvent l'être pour une feuille de match papier (par exemple : la composition les, équipes, la liste des encadrants, la signature de la F.M.I. par les capitaines et les dirigeants, les sanctions et incidents à reporter sur celle-ci par l'arbitre, les réserves à reporter sur la F.M.I. pour les clubs...).

#### Formalités d'avant match

A l'occasion des rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement et chargée pour toute la durée de la rencontre.

Le club visiteur a l'obligation de synchroniser au moins une fois dans la semaine du match et au plus tard la veille de la rencontre. Le club recevant a l'obligation de synchroniser au moins une fois le jour de la rencontre.

Les licences sont consultables sur la tablette, par les deux équipes et l'Arbitre.

Toutefois, dans le but d'anticiper une éventuelle défaillance matérielle, les équipes devront obligatoirement être en mesure de présenter leurs licences le jour du match ou, à défaut, une pièce d'identité comportant une photographie, accompagnée d'un certificat médical.

# Formalités d'après match

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20 h.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

#### Procédures d'exception

La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entrainer une sanction.

#### Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les procédures et règlements FFF seront traités par le Comité de Pilotage du District FMI et/ou le bureau du District de l'AIN.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (1 contre – 8 abstentions).

#### **APPEL DISCIPLINAIRE**

Exposé des motifs : Mise en conformité avec les règlements de la LRAF.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité

Date d'effet: Immédiate (saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 57 : Appel disciplinaire	Article 57: Appel disciplinaire
Les procédure et délais d'appel sont ceux du	1) Tout appel doit être adressé par lettre
Code Disciplinaire de la FFF Annexe 2.1,	recommandée ou télécopie, avec en tête du
article 10 de cet annuaire.	club dans ces deux cas, ou par courrier
	électronique envoyé d'une adresse officielle
	ou déclarée du club, dans un délai de 10
	jours à compter du lendemain de la date de

la notification de la décision contestée (article 190 de la FFF).

2) Notification des décisions disciplinaires (Article 9bis des RG FFF).

Les sanctions disciplinaires sont notifiées :

- pour les décisions inférieures ou égales à 4 matchs de suspension ou à 1 mois, par l'envoi de la décision sur l'Espace personnel du licencié («Mon Compte FFF») accessible depuis le site officiel de la FFF et de ses organes déconcentrés.
- Pour les autres sanctions, par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception.

Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.

**3)** En matière disciplinaire, l'appel est suspensif sauf décision motivée de l'organe disciplinaire.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (4 abstentions).

#### **SANCTIONS**

<u>Exposé des motifs</u>: Mise en conformité avec les règlements de la LRAF.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité

<u>Date d'effet</u>: Immédiate (saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 60 : Sanctions	Article 60 : Sanctions
(voir annexe 2 des Règlements disciplinaires	Voir Règlements disciplinaires (Annexe 2).
Article 2)	
1. La Commission de Discipline déterminera	1 - La Commission Départementale de
ses sanctions en fonction des documents et	Discipline déterminera ses sanctions en
rapports en sa possession et des auditions,	fonction des rapports en sa possession et des
comparutions ou confrontations.	auditions, comparutions ou confrontations.
2. Toutes les sanctions sont notifiées sur le	2 - Notification des décisions disciplinaires
site FOOTCLUBS (Menu : organisation /	(article - 9bis des RG FFF).
Procès-verbaux).	Les sanctions disciplinaires sont notifiées :
Les sanctions individuelles supérieures à 4	• pour les décisions inférieures ou égales
matchs, et toutes les autres sanctions, sont	à 4 matchs de suspension ou à 1 mois,
confirmées par courrier recommandé et sur	par l'envoi de la décision sur l'Espace
le compte du joueur.	personnel du licencié («Mon Compte
	FFF») accessible depuis le site officiel de
	la FFF et de ses organes déconcentrés.

	<ul> <li>Pour les autres sanctions, par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception.</li> <li>Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.</li> </ul>
--	---

<u>Vote de l'assemblée générale</u> : adopté à la majorité (1 abstention).

#### **TARIFS**

Exposé des motifs : Complément des tarifs par rapport à l'article 55 du règlement disciplinaire

ou aucune sanction financière n'était prévue.

Avis du Comité de Direction : favorable à l'unanimité

Date d'effet: Immédiate (Saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
	<u>TARIFS</u>
	AMENDES DISCIPLINAIRES  Amendes aux équipes :  - Utilisation d'articles pyrotechniques divers : 200 €

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (6 abstentions).

# **MODALITES POUR PURGER UNE SUSPENSION**

Exposé des motifs : Mise en conformité avec les règlements de la LRAF.

<u>Avis du Comité de Direction</u>: favorable à l'unanimité mais en apportant l'information ci-après aux clubs: «suite aux AG de la FFF et de la LRAF, l'article 67 de l'annuaire du District 2015/2016 est caduque et il est remplacé par l'article 67 de la Ligue Rhône Alpes et par l'article 226 des règlements généraux de la FFF ».

Date d'effet: Immédiate (Saison 2015/2016)

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 67: Modalités pour purger une suspension (article 226 des règlements généraux)	Article 67: Modalités pour purger une suspension (Article 226 des Règlements Généraux)
	2 - L'expression «effectivement jouée» s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

Au cas où la rencontre serait interrompue par suite d'intempéries, d'impraticabilité du terrain ou autre, sauf cas disciplinaire, le joueur suspendu ne peut inclure celle ci dans le décompte de sa pénalité. De même les avertissements infligés dans ce cas sont annulés.

Si cette interruption est due à des incidents amenant l'arbitre à cette décision, le joueur suspendu peut inclure la rencontre dans le décompte de sa pénalité étant précisé que si ce match est donné à rejouer par la Commission compétente, il ne peut prendre part à celui-ci.

Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la Commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

A défaut, le club aura match perdu, sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées.

Au cas où la rencontre serait interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu peut inclure cette rencontre dans le décompte de sa pénalité. Si la rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre.

Par ailleurs, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre est donnée à rejouer par la Commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

A défaut, le club aura match perdu, sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées.

Si un match est donné à rejouer suite à décision administrative, les avertissements et les amendes correspondantes sont annulés. Les exclusions et les sanctions suite à des incidents hors match sont maintenues, y compris les amendes s'y rapportant.

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

# **Horizon Bleu 2016**

Présentation par M. Eric SAINT SULPICE d'Europe Garage, partenaire Volkswagen, des possibilités de financement pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du District de l'Ain, rubrique Horizon Bleu.

# **Comptes financiers**

#### A) Bilan et compte d'exploitation de la saison 2014/2015

Georges LUCET présente les comptes 2014/2015 (1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le Mardi 13 Octobre 2015.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat positif de 18.920,80 €uros. Il revient sur les écarts significatifs des différents postes.

Il remercie les membres du comité de direction, le personnel administratif et technique qui sont raisonnables et sérieux dans les dépenses.

La parole est cédée à Mme Isabelle SZYMUSIAK, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.

#### B) Rapport du Commissaire aux comptes)

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association District de l'Ain de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1) Opinion sur les Comptes annuels

Nous avons effectués notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de

sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### 2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

# 3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents mis à la disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

# C) Approbation des comptes 2014/2015 tel que présentés

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat (solde bénéficiaire rentrant dans les comptes du district)

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

#### Informations du Président

# **Programme Educatif Fédéral**

A ce jour, 25 clubs ont fait le choix d'intégrer ce dispositif éducatif pour leurs jeunes licenciés. Ce programme est ouvert à tous les clubs.

#### Organisation du personnel technique

Quelques modification dans l'organisation de l'équipe technique sont à noter :

Conseiller Technique Fédéral : Fabien CICCHILLITTI

Conseiller Départemental Foot Animation : Jean Marie BRESSOUX

Educateur Sportif Foot Animation : Mélanie PATUREL

Assistant en Arbitrage : Alexis GUICHARDON Services Civiques : Thibault VALLET et Alexis CURT

#### **Horizon Bleu 2016**

L'enveloppe budgétaire concernant les infrastructures est épuisée.

Concernant les autres projets, les demandes sont toujours possible (les transports, les formations et les animations).

Un guide interactif relatif à l'appel à projets Horizon Bleu 2016 est en ligne sur le site internet de la FFF (rubrique « Football Amateur ») et que le document est accessible par le biais du bandeau droit de tous les sites des ligues et districts avec un lien dirigeant les internautes vers l'article situé sur le site de la FFF.

# **Quelques dates**

6/11/15 : formation CDOS. Il reste quelques places.

10/11/15 à Viriat : soirée des récompenses du District.

7/02/16 à Meximieux : finale futsal U17 et Forum « ensemble parlons tous le même football ».

29-30/04/16 à Bourg en Bresse (Champ de Foire) : FFF Tour 2016. 25/06/16 à Culoz : assemblée générale de fin de saison du District.

# Allocutions de fin de travaux

#### Bernard BARBET, Président de la Ligue Rhône Alpes de Football

Après avoir salué l'ensemble des présents, il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain.

Il s'associe au discours d'ouverture de Jean François JANNET concernant les décès de MM. Séverino SANNA et Jean BANSILLON et ainsi que sur les évènements qui entachent la FIFA et l'UEFA.

Il revient sur les différentes opérations et aides « Horizon Bleu », les feuilles de match informatisées (F.M.I.) qui sont une véritable avancée informatique, le FFF Tour 2016 à Bourg en Bresse en Avril prochain.

Concernant cette assemblée, il félicite le District de l'Ain pour sa gestion financière rigoureuse et note que les subventions de la Ligue Rhône Alpes représentent une part importante des recettes comparé aux subventions des collectivités territoriales.

Il félicite les auteurs du livre d'Or du District car c'est un livre où tous les souvenirs du District de l'Ain seront répertoriés.

#### Les projets de la Ligue

- Tola Vologe : installations de l'Olympique Lyonnais qui seront libres en septembre 2016. La Ligue aimerait pouvoir y installer son siège, le centre interrégional de formation (CIF), un centre technique et un pôle espoir garçon. Ce serait une occasion unique de se doter d'un véritable outil de travail.
- La réforme territoriale : elle doit être mise en place pour le 31/12/16 avec un calendrier bien défini. Cela représente un gros travail. Bernard BARBET fait partie du groupe de travail.

Concernant notre Ligue, la fusion doit être faite avec la Ligue d'Auvergne. La capitale du foot régional sera Lyon avec conservation d'une antenne à Cournon.

Pour clore son intervention, Bernard BARBET annonce sa candidature à la présidence de la Ligue Rhône Alpes en 2016.

# Jean François JANNET, Président du District

Au terme de cette Assemblée Générale, je vous remercie les uns et les autres pour votre écoute, votre sérieux et votre compréhension lors des débats.

Je remercie toux celles et ceux qui ont travaillé en amont pour préparer pour cette AG autour de Michel FEYEUX ainsi que les intervenants de ce matin.

Je vous souhaite une excellente saison sportive mais qu'elle soit aussi placée sous le signe du respect et sur la volonté d'améliorer ensemble notre instance et nos clubs. Gagnons ensemble en cohérence et cohésion.

Pour ce week-end, j'espère un bon match de coupe de France pour les clubs de Veyle Saône et Marboz pour montrer la bonne vitalité du football départemental.

Pour tous les autres, bien sûr, je leur souhaite également un excellent week-end sportif.

Je vous remercie de bien redonner les cartons de vote lorsque vous allez retourner signer le registre validant votre départ à la fin de l'AG et de prendre le livre retraçant l'histoire du district. Ce livre est notre mémoire et je vous souhaite à tous, désormais d'être les principaux acteurs du futur ouvrage.

Je vais passer la parole à Mr BERGER président du club de Viriat pour clore cette Assemblée Générale en le remerciant pour son accueil et sa participation à l'organisation de cette matinée.

Je tiens aussi à remercier la municipalité de Viriat pour le prêt des installations et je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Merci à tous.

M. Patrick BERGER clôt cette assemblée en invitant les clubs au verre de l'amitié.

La séance est levée à 11 H 45.